



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
Quarante-cinquième session
Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 3 de l'ordre du jour

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution d'activités au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements¹.
2. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les contributions des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et d'autres organisations compétentes aux activités entreprises dans le cadre de ce programme, dont il est question au paragraphe 1 ci-dessus.
3. Le SBSTA a pris note des communications des Parties, des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et d'autres organisations compétentes sur leurs récents travaux relatifs aux incidences du climat sur la santé de l'homme et a estimé qu'elles fournissaient une base utile pour l'organisation du dixième Forum des coordonnateurs².
4. Le SBSTA s'est félicité du dialogue riche et constructif entre les Parties, les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, d'autres organisations compétentes et les spécialistes de la santé sur les incidences du climat sur la santé de l'homme qui avait eu lieu durant le dixième Forum des coordonnateurs, tenu sous la conduite du Président du SBSTA en marge de la quarante-cinquième session

¹ FCCC/SBSTA/2016/INF.10.

² Les communications des Parties peuvent être consultées à l'adresse <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBSTA> et celles des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et d'autres organisations compétentes à l'adresse unfccc.int/7482.



de l'Organe³. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de l'ampleur des travaux entrepris par les Parties et les organisations face aux effets actuels et futurs des changements climatiques sur la santé et s'est félicité du dialogue sur les mesures innovantes à prendre pour y remédier.

5. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir, en concertation avec les participants au Forum des coordonnateurs, un document faisant la synthèse des informations fournies par les Parties et les organisations partenaires dans les communications visées au paragraphe 3 ci-dessus et lors du dixième Forum des coordonnateurs, pour examen à sa quarante-sixième session (mai 2017). Il est convenu d'examiner, à cette même session, des moyens d'améliorer l'efficacité du Forum des coordonnateurs.

6. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les activités ci-après menées par le secrétariat en collaboration avec des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et d'autres organisations compétentes pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts) et a reconnu que ces activités avaient renforcé le rôle du programme de travail de Nairobi en dispensant des connaissances à l'appui des travaux du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts :

a) Organisation conjointe d'une séance technique avec le Groupe d'experts en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, qui a eu lieu à l'Expo PNA de 2016, afin d'examiner le meilleur moyen de prendre en considération les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans le processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA)⁴ ;

b) Organisation lors de l'Expo PNA de 2016 d'une séance de réseautage avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et les organisations compétentes pour faciliter le dialogue sur les possibilités de contribuer et de collaborer à des activités au titre du programme de travail de Nairobi, en particulier les activités d'appui au processus d'élaboration et d'exécution des PNA⁵ ;

c) Appui à la réunion parallèle du Comité de l'adaptation consacrée à la mise en place d'une plateforme de partenariat avec des centres régionaux pour fournir une aide technique aux pays en développement parties en matière d'adaptation, qui a eu lieu à la quarante-quatrième session des organes subsidiaires⁶ ;

d) Établissement d'un inventaire des travaux de suivi et d'évaluation en cours⁷ et d'un document d'information⁸ à ce sujet en prévision de la dixième réunion du Comité de l'adaptation, afin que le Comité convienne de travaux complémentaires sur les systèmes de suivi et d'évaluation et sur l'évaluation des effets.

7. Le SBSTA a aussi accueilli avec satisfaction les recommandations du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts sur les activités ci-après à exécuter dans le cadre du programme de travail de Nairobi et a demandé au secrétariat d'entreprendre ces activités sous la direction du Président du SBSTA :

³ Voir unfccc.int/9926.

⁴ Voir <http://napexpo.org/2016/sessions/parallel-special-events/>.

⁵ Voir document FCCC/SBSTA/2016/INF.10, par. 45.

⁶ Voir unfccc.int/9576.

⁷ Consultable à l'adresse http://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/loss_and_damage_executive_committee/application/pdf/aa7_d_information_paper.pdf.

⁸ Voir le document AC/2016/16, disponible à l'adresse unfccc.int/9653.

a) Élaboration d'un rapport sur les plateformes existantes et leurs lacunes, en collaboration avec le Centre et le Réseau des technologies climatiques, en vue de rendre compte au Comité de l'adaptation à sa douzième réunion des progrès réalisés⁹ ;

b) Mobilisation des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi en vue de soutenir les diverses activités du Groupe d'experts visant à fournir un appui technique global aux pays les moins avancés, notamment l'organisation d'expos PNA régionales ; organisation d'une formation sur les PNA ; élaboration d'études de cas sur les PNA ouverts ; et élaboration d'un document d'information sur les aspects à prendre en considération concernant les communautés, groupes et écosystèmes vulnérables dans le cadre du processus d'élaboration et d'exécution des PNA¹⁰.

8. Le SBSTA s'est en outre félicité de l'organisation d'ateliers consacrés à l'établissement des priorités pour cinq sous-régions dans le cadre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, dont deux mettant l'accent sur les pays les moins avancés, deux sur l'Afrique et un autre sur les petits États insulaires en développement, et en particulier des deux récents ateliers pour la région de l'Hindou-Kouch himalayen et les pays insulaires de l'océan Indien, en collaboration avec le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et l'Institut international de gestion des ressources en eau, respectivement. De surcroît, il a accueilli favorablement l'engagement pris par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, par le biais de son réseau mondial de l'adaptation, de mobiliser des partenaires afin d'étendre l'initiative de Lima sur les connaissances en matière d'adaptation à d'autres sous-régions en vue de combler les lacunes dans les connaissances, qui font obstacle aux mesures d'adaptation¹¹.

9. Le SBSTA a estimé que les activités menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi, conformément aux conclusions de sa quarante-quatrième session¹², notamment les recommandations formulées par le Groupe d'experts des PMA et le Comité de l'adaptation, devraient être mises en œuvre d'une façon qui contribue à accroître le rôle du programme en tant que pôle de connaissances à l'appui d'une action renforcée pour l'adaptation.

10. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'étudier, en exécutant les activités mentionnées ci-dessus au paragraphe 9 sous la conduite de son président, les possibilités de renforcer les partenariats avec les centres et réseaux régionaux, les autorités locales et municipales, le secteur privé, les organismes scientifiques, les milieux universitaires, les organisations représentant les communautés autochtones et les communautés traditionnelles, les groupes religieux et spirituels, les groupes œuvrant pour l'égalité des sexes, les organisations de jeunes et les médias, ainsi les liens avec les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, selon qu'il convenait.

⁹ FCCC/SB/2016/2, par. 60.

¹⁰ FCCC/SBI/2016/18, par. 31, 41, 46, 57 et 61.

¹¹ Voir https://www3.unfccc.int/pls/apex/f?p=333:31:3398643959867755::NO::P31_ID:461.

¹² FCCC/SBSTA/2016/2, par. 15 à 20.